

ADJUVANTS À HAUT DEGRÉ DE RÉDUCTION D'EAU

Format principal n° : 03 30 00 03 40 00 03 70 00

PLASTOL™ RX10

ADJUVANT À MOYEN ET HAUT DEGRÉ DE RÉDUCTION D'EAU



EUCLID CHEMICAL

INFORMATION SUR LE PRODUIT

EMBALLAGE

Offert en vrac, en contenants de 1000 litres, en barils de 205 litres et en seaux de 20 litres

DURÉE DE CONSERVATION

Un an dans son contenant d'origine non ouvert

SPÉCIFICATIONS/ CONFORMITÉS

ASTM C494, Types A et F

AASHTO M194

DESCRIPTION

PLASTOL RX10 est un adjuvant à moyen et haut degré de réduction d'eau et un adjuvant plastifiant à base de polycarboxylate de nouvelle génération. Il offre un maintien supérieur de l'ouvrabilité et une meilleure performance avec les ciments de type GUL et les ajouts cimentaires comme les cendres volantes et d'autres pouzzolanes. PLASTOL RX10 offre des caractéristiques de finition améliorées comparativement aux adjuvants de type A (généralement de 5 à 6 % de réduction de la quantité d'eau) ou de type F (généralement de 12 à 15 % de réduction de la quantité d'eau) traditionnellement utilisés. Cette approche misant sur des adjuvants à multiples degrés de réduction d'eau permet l'utilisation d'un large éventail de dosages pratiques pour une vaste gamme d'application. PLASTOL RX10 ne contient pas de produits chimiques ou d'ions de chlorure ajoutés connus pour favoriser la corrosion de l'acier.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Améliore le maintien de l'ouvrabilité sans significativement retarder le temps de prise du béton
- Réduit la demande en eau
- Accroît la résistance à tous âges
- Réduit la perméabilité
- Améliore l'apparence de la surface finie
- Accroît la durabilité
- N'affecte pas le temps de prise

DOMAINES D'APPLICATION

- Béton prêt à l'emploi
- Béton préfabriqué
- Béton coulé en place
- Béton autoplaçant
- Béton contenant des cendres volantes et d'autres pouzzolanes

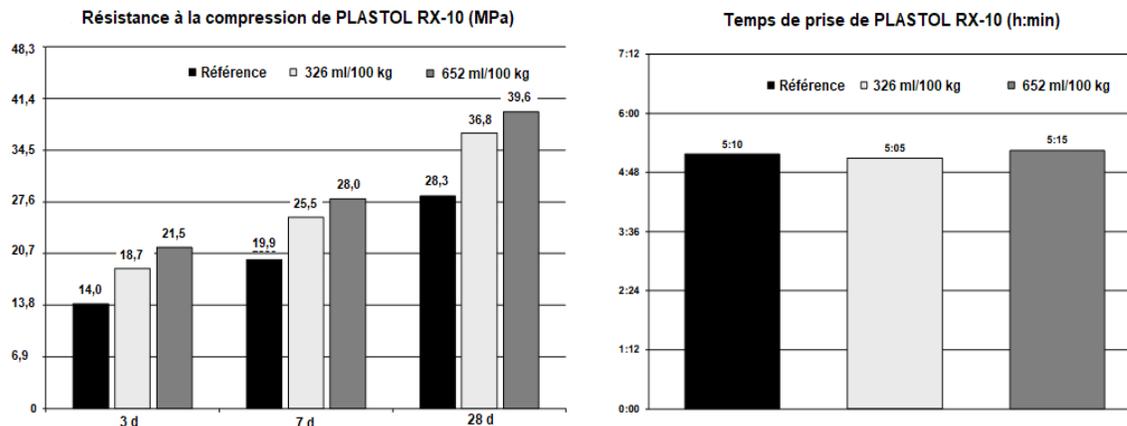
PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- PLASTOL RX10 doit être maintenu à l'abri du gel; toutefois, le gel et le dégel subséquent n'endommagent pas le matériau si ce dernier est mélangé vigoureusement. Ne pas agiter avec de l'air.
- Ajouter au mélange séparément des autres adjuvants.
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

DONNÉES TECHNIQUES

DONNÉES RELATIVES À LA PERFORMANCE

Les résultats d'essai suivants ont été obtenus en utilisant les exigences typiques de formulation de la norme ASTM C494, 307 kg/m³ (517 lb/vg³) de liant et une teneur en air similaire ($\pm 0,5 \%$). Ces résultats ont été obtenus en laboratoire avec des matériaux et des formulations qui satisfont aux exigences de la norme ASTM C494. Des changements de matériaux et de formulations peuvent affecter l'efficacité des dosages.



MODE D'EMPLOI

La plage de dosages recommandés pour PLASTOL RX10 est de 130 à 1040 ml par 100 kg de liant.

PLASTOL RX10 est typiquement utilisé comme adjuvant ASTM C494 de type A à 130 à 515 ml/100 kg de liant, et comme adjuvant ASTM C494 de type F à 515 à 1040 ml/100 kg de liant.

Les recommandations en matière de dosage dépendent des caractéristiques des matériaux utilisés dans la formulation. Des dosages plus élevés sont acceptables si des essais préalables sont réalisés et que des confirmations sont obtenues quant à la performance désirée avec les matériaux précis utilisés.

Les dosages de PLASTOL RX10 requis pour faire du BAP varient en fonction de la formulation. Des formulations d'essais doivent être effectuées afin de vérifier la performance à l'état plastique et durci avec des matériaux locaux.

PLASTOL RX10 peut être ajouté à l'eau de gâchage initiale ou directement sur le béton fraîchement dosé, puis malaxé pendant environ 5 minutes ou 70 tours. Toutefois, les meilleurs résultats ont été observés lorsqu'il est ajouté directement sur le béton fraîchement dosé.

PLASTOL RX10 ne doit pas entrer en contact avec du liant sec ou d'autres adjuvants avant que ces derniers ne soient mélangés à la gâchée de béton. Il est fortement recommandé de procéder à des essais sur site afin d'optimiser les plages de dosage et la performance avec les matériaux locaux.

PLASTOL RX10 est compatible avec la plupart des adjuvants Euclid Chemical, y compris les agents entraîneurs d'air, les accélérateurs, la plupart des réducteurs d'eau, les retardateurs, les réducteurs de retrait, les inhibiteurs de corrosion, les modificateurs de viscosité, les produits qui améliorent la résistance, les modificateurs de rhéologie, les agents facilitant la finition, les agents hydrofuges et la fumée de silice; toutefois, chaque matériau doit être ajouté au béton séparément.

Révision : 11.24

La version anglaise de la présente fiche pourrait contenir de l'information plus récente.

GARANTIE : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant un (1) an à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.